



**Nombre de membres
en exercice: 10**

Séance du lundi 14 avril 2025

Présents : 7

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 02 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Michel DIAZ.

Votants : 8

Sont présents: Michel DIAZ, Sophie CONQUET TALLAVIGNES, Daniel VEDRENNE, Emilie ROUBY, Thierry BELIARD, Didier BENASSIS, Daniel CRASTE

Représentés: Nicole SIMON

Excuses:

Absents: Patrick MONSAINT, Christian PELA

Secrétaire de séance: Emilie ROUBY

- Approbation du Procès Verbal du 19/03/2025
VOTE A L'UNANIMITE

1 - Présentation de la note brève et synthétique :

- Du CFU 2024
- Du Budget Primitif 2025

2 - AFFECTATION DE RESULTAT M 57 - DE 2025_021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le CFU 2024, décide d'affecter le résultat comme suit:

- Investissement : +34 323.59€
- Fonctionnement : + 175 009.65€

VOTE A L'UNANIMITE

3 - AFFECTATION DE RESULTAT M 49 - DE 2025_024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le CFU 2024, décide d'affecter le résultat comme suit:

- Investissement : - 12 093.49€
- Fonctionnement : 22 850.21€

VOTE A L'UNANIMITE

4 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX - DE 2025_025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Il rappelle que les taux sont inchangés depuis 3 mandats et propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 66.27 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 111.53 %
- Taxe d'habitation : 22.33 %

VOTE A L'UNANIMITE

5 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - DE 2025_026

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les associations sont importantes pour la vie de la Commune et qu'il convient de les soutenir. Le Conseil Municipal **Décide** d'attribuer la somme de 5 500€ au compte 6574.

VOTE A L'UNANIMITE

6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF M 57 - DE 2025_027

Le Maire présente le budget primitif principal qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT : 599 117.65€
INVESTISSEMENT : 143 610.47€

VOTE A L'UNANIMITE

7 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF M 49 - DE 2025_028

Le Maire présente le budget primitif eau et assainissement qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT : 134 165.43€
INVESTISSEMENT : 151 054.60€

VOTE A L'UNANIMITE

8 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA POSE DE LA POMPE A CHALEUR A LA MAIRIE - DE 2025 029

Le maire rappelle au conseil municipal que le projet de pose d'une pompe à chaleur dans le bâtiment de la mairie est subventionné par le fonds vert à hauteur de 40% et par la Région (en attente de notification).

Trois devis ont été reçus :

- IDM pour un montant total de 10 909.00€ HT
- CLIM FROID pour un montant total de 7 916.00€ HT
- VIVER pour un montant total de 13 173.00€ HT

Le Conseil Municipal DECIDE d'approuver le devis de CLIM FROID pour un montant de 7 916.00€ HT

VOTE A L'UNANIMITE

9 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE CONTROLE DE L'AIRES DES JEUX - DE 2025 030

Le maire rappelle au conseil municipal que la convention pour le contrôle de l'aire des jeux a expiré.

Une consultation a été lancée : Deux devis ont été reçus :

- SOCOTEC pour un montant de 3 030.00€ HT
- APAVE pour un montant de 2 994.00€ HT

Le Conseil Municipal DECIDE d'approuver le devis de APAVE pour un montant de 2 994.00€ pour une prestation sur 5 ans.

VOTE A L'UNANIMITE

10 - Adoption de la motion relative à la réforme du CAS FACE portée par le SYADEN et l'Entente des syndicats d'énergies en région - Territoire d'Energie d'Occitanie (TEO) - DE 2025 031

Monsieur le Maire indique que la loi de finances pour 2025 a introduit, dans ses articles 20 et 129, la réforme du financement des aides à l'électrification rurale qui prévalait avec la gestion du compte d'affectation spéciale (CAS) Facé.

La modification de la loi conduit à ce que l'enveloppe des aides à l'électrification soit en partie financée par un prélèvement sur le produit national de l'accise sur l'électricité (TICFE). De nombreux syndicats départementaux d'énergie ont exprimé leur inquiétude face à cette réforme qui pourrait gravement affecter l'efficacité du service public de distribution d'électricité.

Dans ce contexte de développement des réseaux en zones rurales d'électrification pour accompagner le développement des territoires (nouveaux aménagements, renforcements et sécurisation du réseau,...) et accueillir les nouvelles installations de production d'électricité renouvelables nécessaires à la transition énergétique, le comité syndical du SYADEN réuni en date du 4 mars 2025, a adopté la motion portée par l'Entente TEO afin de la relayer pour approbation auprès des territoires de l'Aude dans l'optique d'interpeler les instances de l'Etat sur cette réforme impactante pour nos territoires.

Le Conseil municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, DECIDE **D'adopter** la motion ci-annexée portée conjointement par le SYADEN et l'Entente des syndicats d'énergie en région Territoire d'Energie d'Occitanie (TEO).

VOTE A L'UNANIMITE

11 - DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR POUR LA DUP ST FRANCOIS - DE 2025 032

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'il y a lieu de renouveler l'autorisation de prélèvements d'eau sur la ressource alimentant la commune en eau potable.

Cette mission s'élève à un montant total de 12 200.00€ HT.

APPROUVE la mission du renouvellement DUP de la source Saint-François

DECIDE de solliciter l'aide de l'Etat au niveau de la DET pour le financement du projet pour une subvention d'un montant de 40 %.

VOTE A L'UNANIMITE

Questions Diverses :

- Point ressource eau : Le Maire fait état du niveau de la source et des consommations journalières en eau potable.
- Point Pluviométrie: Didier BENASSIS, Conseiller Municipal, fait une présentation de la pluviométrie sur St Jean de Barrou depuis 1991. L'absence de pluie est flagrante sur les 2 dernières années ce qui a impacté la ressource eau potable.
- Point Intercommunalité: Le Maire indique avoir assisté au Conseil Communautaire du 4 Avril 2025 pour le vote du budget.
- Excédent 2024 : 2 M€ excédent consolidé
- Vote du Budget : Fonctionnement 18.8 M€
Investissement 13 M€

CLOTURER A 19 H 56